

Profil de poste — Conseiller(e) Principal d'éducation (CPE)

I. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le lycée Français Blaise Pascal accueille sur deux sites géographiques distincts environ 2 670 élèves :

- 1 010 à l'école primaire Jacques Prévert (de la Petite section au CM2)
- 1 610 au collège et au lycée
- Une cinquantaine d'élèves en classe préparatoire scientifique issus pour la plupart du système scolaire ivoirien.

L'offre de formation de l'établissement comprend une Section Internationale Américaine (SIA) et une section européenne. Il prépare aux diplômes suivants :

- Diplôme National du Brevet (DNB) et Diplôme national du brevet option internationale (DNBi) ;
- Baccalauréat Général ;
- Baccalauréat Français International (BFI).

Géré par une association de droit ivoirien (l'Association Gestionnaire du lycée Blaise Pascal - AGBP), l'établissement est signataire d'un accord de partenariat avec l'AEFE. Il est homologué par le Ministère Français de l'éducation Nationale de la petite section à la terminale. La classe préparatoire scientifique (associée à Grenoble INP) n'est pas homologuée.

L'établissement accueille en son sein le service coordonnateur des examens (SCE) en charge de la centralisation de l'organisation des examens pour la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso.

II. MISSIONS ET COMPETENCES ATTENDUES

L'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, le CPE participe, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative portée par le projet d'établissement. Comme tous les membres de la communauté éducative, il contribue à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

Sous l'autorité du chef d'établissement ou de son adjoint(e), il/elle exerce ses responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire en lien et coordination avec les autres CPE. Il/elle est associé(e) aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, il est associé aux procédures d'orientation.

Le contexte étranger demande une adaptabilité et un esprit d'ouverture, impliquant des missions plus larges que celles dévolues à un CPE exerçant dans un établissement d'enseignement en France.

A. Description des principaux domaines d'activité

1. Fonctionnement de l'établissement

- Participation à l'élaboration de la politique éducative du collège/lycée : conseil pédagogique, CESC, conseil d'établissement, conseil de classe, ...
- Organisation de la formation des délégués, liaison cycle 3, organisation des élections élèves (CVL, CVC, ...)
- Contribution à la qualité du climat scolaire avec le souci de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des jeunes. Gestion des conflits, écoute et médiation. Communication avec les familles en français ou en anglais.
- Gestion quotidienne des absences des enseignants et de leur remplacement

2. Collaboration avec les enseignants

- Travail en liaison étroite avec les professeurs afin d'assurer le suivi des élèves ;
- Application et actualisation du règlement intérieur, assiduité et ponctualité des élèves, contrôle des entrées et sorties, présence à la demi-pension, organisation et surveillance des temps d'étude, surveillance des moments récréatifs, suivi des élèves et aide aux devoirs, suivi des élèves en difficulté, ...

3. Animation éducative

- Suivi des mesures éducatives particulières (PAP, PPRE, fiche de suivi, ...) ;
- Participation au recrutement et à la gestion de l'équipe d'AED dans son organisation administrative, sa vocation éducative et d'animation.

4. Activités opérationnelles

- Organisation des examens blancs ;
- Sous l'autorité du Service Coordonnateur des Examens, contribution à l'organisation des examens (dont le DNB et le baccalauréat) ;

- Coordination de projets et d'actions éducatives diverses, dont l'organisation des actions d'orientation en collaboration avec le/la PsyEn (Psychologue de l'Education Nationale) de l'établissement ;
- Relations avec les parents des niveaux de classes dont il/elle a la charge ;
- Le cas échéant, présidence de conseils de classe.

B. Les compétences attendues

Dans le cadre de sa politique pédagogique, l'établissement a adopté un référentiel de compétences applicable à l'ensemble des enseignants et personnels d'éducation. **Ce référentiel est consultable sur le site internet de l'établissement (rubrique « offres d'emploi - <https://fr.lycee-blaisepascal.com/offres-demploi/>).**

1. Les principales compétences communes à l'ensemble des personnels éducatifs et d'enseignement
 - Adaptabilité au contexte local
 - Flexibilité
 - Bienveillance
 - Investissement dans la vie pédagogique et éducative de l'établissement
 - Proactivité
 - Pédagogie de projet
2. Les compétences spécifiques propres aux CPE
 - Faire partager les valeurs et les principes du système éducatif français ;
 - Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
 - Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
 - Mettre en œuvre et respecter les procédures, instructions et dispositions internes de l'établissement (règlement intérieur, chartes, obligations d'assiduité et de respect des volumes horaires, contrôle et gestion des absences, ...).
 - Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
 - Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.

- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ;
- S'engager dans une démarche d'actualisation de ses connaissances et compétences, notamment par la formation et le partage d'expériences ;
- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux ;
- Assurer la formation des délégués des élèves ;
- Participer à la construction des parcours des élèves ;
- Respecter les règles d'éthique inhérente à la mission d'éducateur, notamment la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la mobilisation contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre ;
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.) ;
- Travailler dans une équipe pédagogique
- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
- Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.

III. CONTRAINTES SPECIFIQUES LIEES A L'EXERCICE D'UNE MISSION A L'ETRANGER

Le poste requiert une grande disponibilité (notamment auprès des usagers), une grande autonomie et une bonne capacité d'adaptation.

Au regard des pics d'activité que peut connaître l'établissement, il est attendu de l'enseignant qu'il adapte, si besoin est, son emploi du temps et ses horaires de travail en fonction des demandes de l'équipe de direction.

IV. FORMATIONS ET DIPLÔMES REQUIS

L'emploi est accessible avec un diplôme correspondant à un bac +3 ou équivalent.

Certifications complémentaires souhaitées :

- **Qualifications**
 - Expérience souhaitée sur fonctions équivalentes dans un établissement d'enseignement français

V. PRINCIPALES CONDITIONS D'EXERCICE

- L'équipe Vie Scolaire du site collège/lycée est composée de 4 conseillers principaux d'éducation et de 20 AED (équivalent temps plein). Sur le site collège/lycée, l'équipe de direction est composée du proviseur, de deux proviseurs adjoints et du DAF.
- Le temps de travail est de 40 heures avec 35 heures inscrites à l'emploi du temps et 4 heures laissées à la responsabilité de l'agent pour l'organisation de ses missions.
- L'emploi du temps hebdomadaire tient compte des temps de présence des élèves et des horaires d'ouverture au public (du lundi au vendredi / 7 heures - 17 heures).
- La Direction répartit des missions transverses auprès des quatre CPE. Ces missions sont valorisées sous forme d'attribution d'une Indemnité pour Missions Pédagogiques (IMP).
- Réalisation d'une astreinte au titre l'internat une semaine sur quatre.
- Dans le cadre de certaines manifestations se déroulant en dehors des jours et horaires d'ouverture habituels, le/la CPE a vocation à être sollicité(e) pour assurer une présence et l'encadrement des AED mobilisés. Ces sujétions spécifiques sont rémunérées sous forme d'heures supplémentaires.

Qualifications et compétences souhaitées

- **Compétences relationnelles**
 - Savoir organiser, planifier, anticiper ;
 - Savoir gérer l'imprévu ;
 - Être rigoureux ;
 - Être capable de prendre des initiatives et d'en rendre compte ;
 - Avoir le sens du contact humain, du respect de la hiérarchie, des qualités d'ouverture ;
 - Savoir diriger une équipe ;
- **Compétences techniques**
 - Maîtriser Pronote et EDT
 - Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel, ...).
- **Diplôme souhaitée**
 - Bac +3 (idéalement Bac+5) dans le domaine des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – valence encadrement éducatif

VI. REMUNERATION ET AVANTAGES

Le poste est ouvert aux :

- personnels titulaires de l'éducation nationale ;
- ou
- personnels non titulaires pouvant justifier d'une expérience en tant que contractuel en France ou dans un établissement français à l'étranger homologué par le ministère français de l'éducation nationale ;
- ou
- personnels qualifiés dans le périmètre des missions du poste et souhaitant s'engager et s'investir dans le système éducatif français.

Les conditions générales de recrutement (type de contrat, rémunération, avantages, ...) sont disponibles sur le site internet de l'établissement à la rubrique « offres d'emploi » (<https://fr.lycee-blaise-pascal.com/offres-demploi/>).

VII. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent transmettre une fiche de candidature accompagnée des pièces justificatives (cf. page 5 de la fiche de candidature). La fiche est disponible sur le site internet de l'établissement (<https://fr.lycee-blaise-pascal.com/offres-demploi/>).

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel (recrutement@lycee-blaisepascal.com) au plus tard le **3 juillet 2025**.